Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 136 (2015)
Heft: 1-2

Rubrik: Apisuisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

apiservice gmbh

Bienvenue à Anja Ebener

Anja Natalia Ebener, responsable d'apiservice S.àr.l. dès le 1.1.15

Pour rappel: les trois organisations régionales, VDRB (Suisse alémanique et romanche), STA (Tessin) et SAR ont formé apisuisse. Cette dernière organisation est responsable de toutes les questions et intérêts touchant l'apiculture au plan national; c'est également le partenaire de la Confédération et des cantons. apisuisse entretien un centre de compétence – apiservice Sàrl – qui dépend juridiquement de l'assemblée des délégués d'apisuisse. apiservice s'occupe du service sanitaire apicole, désormais bien lancé, ainsi que de la sélection/élevage, de la formation et du marketing. apiservice a été créée il y a deux ans, conséquence de la motion Gadient et a été développée de manière exemplaire par Ruedi Ritter. Ce dernier a décidé de renoncer à cette responsabilité très exigeante à la fin du premier trimestre de 2015. Il restera néanmoins encore actif au sein de l'organisation comme collaborateur dans le cadre de la formation pour apiculteur. Cher Ruedi, ton engagement pour apiservice a été exemplaire. Au nom de tous les apiculteurs et de toutes les apicultrices, nous te disons un immense merci.

A la suite d'une intense procédure de sélection, une excellente candidate a pu être recrutée et être acceptée par l'assemblée des délégués d'apisuisse: Madame Anja Ebener. Non, pas une femme parce que les recommandations de la Confédération vont dans ce sens, mais tout simplement parce qu'elle s'est imposée comme le meilleur choix. La sélection s'est moins faite en fonction des compétences en apiculture qu'en fonction de l'expérience dans la gestion d'une entreprise et celle de projets. Et cela dans l'optique que pour les questions relatives à l'apiculture, les collaborateurs d'apiservice disposent de toutes les connaissances nécessaires.

Madame Ebener a fait toutes ses classes dans le canton de Berne, et a suivi une formation commerciale couronnée d'une maturité professionnelle. Après quelques années d'expérience et de formation, elle a obtenu en 1999 son diplôme de gestionnaire d'entreprise. Ont suivi des engagements chez Telecom PTT, Swisscom, Switzerland cheese marketing, Hallwag Kümmerly + Frey et enfin comme membre du comité de direction de la Fondation Barry du Grand Saint Bernard, célèbre pour l'activité d'élevage des chiens de l'Hospice du Grand Saint Bernard où elle a été responsable de la recherche de fonds. A

côté de sa langue maternelle, Madame Ebener parle couramment le français et l'anglais et dispose de connaissances en italien et en espagnol. Elle est bien sûr parfaitement à l'aise avec les applications informatiques actuelles et maîtrise les médias électroniques sociaux. Elle disposera ainsi des moyens pour développer des liens avec la jeune génération. Dans le domaine des loisirs, Madame Ebener pratique des sports et voyage très volontiers. Elle souhaite également préciser sa proximité et son attachement à la nature. Et, en lien avec sa nouvelle activité professionnelle, elle a mis en tête de ses priorités son «entrée en apiculture».

Chère Madame, nous nous réjouissons de faire personnellement votre connaissance et sommes très curieux de savoir comment vous ferez connaître de nouveaux horizons à l'apiculture suisse.

Robert Sieber, *rédaction Bienenzeitung (robert.sieber@vdrb.ch)*

Traduction : ***Philippe Treyvaud***

Le mystère de l'intoxication d'abeilles dans l'Emmental est résolu !

Quel soulagement ! Apiculteurs, arboriculteurs, mais aussi le Service sanitaire apicole peuvent à nouveau respirer. Déterminer les causes de l'intoxication de ce printemps dans l'Emmental était extrêmement complexe. Des analyses de laboratoire lacunaires ainsi qu'une collaboration difficile avec les différentes administrations n'ont pas facilité la tâche. Finalement, la cause en est un fongicide utilisé sur les fruitiers et contaminé par un insecticide déjà à l'étape de sa fabrication.

Peut-être avez-vous encore en mémoire l'annonce d'un grand cas d'intoxication d'abeilles qui a provoqué des dégâts massifs dans la région de Zäziwil le 26 avril 2014. Sur 23 ruchers avec 172 colonies, des pertes massives ont été constatées. Grâce à la coordination immédiate entre le Service sanitaire apicole, les apiculteurs-trices ainsi que la collaboration avec le Service phytosanitaire cantonal d'arboriculture et viticulture, nous sommes aujourd'hui heureux de pouvoir annoncer que le cas est enfin résolu.

Déceptions et analyses lacunaires

Les premières analyses de 4 échantillons d'abeilles et de 2 échantillons de plantes se sont soldées négativement et donc n'ont pas permis de nous mettre sur une bonne piste. Grâce à de bonnes relations avec un laboratoire en Allemagne, spécialiste notamment des analyses d'abeilles, nous avons pu

faire analyser ces mêmes échantillons une nouvelle fois. L'insecticide Fipronil, hautement toxique même à très faible dose, a pu être identifié dans tous les échantillons d'abeilles et un échantillon de plante.

De nouveaux résultats, analyses diverses

Ensuite, des analyses complémentaires ont été menées sur diverses plantes, à savoir: maïs, céréales d'été et pommes de terre; mais toutes étaient négatives. Chez un seul arboriculteur, tous les échantillons des vergers, à l'exception d'un seul, étaient positifs au Fipronil. Cet échantillon négatif représentait une variété de fruit. Ici aussi, tous les échantillons ont été ensuite renvoyés en Allemagne pour une seconde analyse. Les résultats sont arrivés le 5 novembre et ont pu confirmer que tous les échantillons étaient positifs au Fipronil même celui analysé précédemment négatif.

Pourquoi des résultats contradictoires?

Les valeurs de Fipronil à quantifier dans les échantillons de plantes sont infimes et se situent dans l'ordre du microgramme par kilo de plantes analysé. Comme la substance active se dilue dans les feuilles et dans les fruits, ce qui rend difficile l'analyse, la quantification est variable. En outre, il est possible, que les valeurs à mesurer se situent sous les limites de détections des appareils.

Ces circonstances ont mené à de fausses pistes d'investigation. Ainsi la sorte de fruit qui, à l'origine, a été analysé négative, et qui était à floraison précoce, a éveillé à tort les soupçons que l'arboriculteur n'aurait sciemment pas traité ces arbres-là. Heureusement, nous savons aujourd'hui que c'était une fausse piste et que ce n'était pas le cas.

Large soutien de divers acteurs

Comme le cas s'est avéré dès le départ très complexe, avec aucune piste sérieuse, le Service sanitaire apicole a organisé une table ronde. En mai, tout comme en juillet, se sont rencontrés divers acteurs de la branche, comme l'Union suisse des paysans, Fruit-union suisse, le Service phytosanitaire du canton de Berne, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), les laboratoires d'analyses, le Centre de recherche apicole Agroscope, les apiculteurs ainsi que le Service sanitaire apicole. Suite à une proposition de l'OFAG, il a été décidé fin juillet de faire analyser également les produits phytosanitaires confisqués comme pièces à conviction par la police. Même s'il était peu probable qu'un fongicide (produit pour la lutte contre les champignons) puisse être contaminé par un insecticide comme le Fipronil, le Service phytosanitaire du canton de Berne s'est occupé de faire analyser ce produit. En octobre, il a été annoncé qu'un lot original de fongicide Folpet, prélevé sur place, était bel

et bien contaminé par du Fipronil. L'importateur et le fabricant ont été informés de ces résultats et ils ont alors à leur tour procédé à l'analyse de leurs lots gardés comme témoins. Les résultats ont alors montré qu'en plus du lot incriminé retrouvé chez l'arboriculteur, deux autres lots en Suisse étaient aussi contaminés. Ceux-ci l'étaient toutefois dans des proportions bien moindres. Un arrêt a donc été publié par l'OFAG annonçant le rappel de ces lots ainsi que l'interdiction de leur utilisation.

Le fabricant reconnaît la faute

Les lots des produits défectueux ont tous été fabriqués au printemps 2013 en Israël. Le produit Folpet 80 WDG est livré en Suisse sous forme de charge et est ensuite reconditionné pour divers clients. Le fabricant a lui-même fait analyser les produits incriminés, détecté la source de contamination et livré les résultats à l'OFAG. L'origine de la contamination est un défaut dans le processus de nettoyage des lignes de production entre le Fipronil et le Folpet en avril 2013. Cette erreur a été corrigée dès mai 2013. Ces éléments d'information sont contenus dans le rapport délivré à l'OFAG par la firme. Tous les lots livrés en Suisse ont été analysés ; mis à part les 3 lots incriminés, tous les autres sont exempts de Fipronil. Sur les lieux de production, les processus de qualité sont sans cesse améliorés afin que ce genre de contamination ne se reproduise plus. Les apiculteurs et le Service sanitaire apicole ont adopté une solution à l'amiable avec le fabricant pour les dédommagements.

La Cour suprême a accepté la procédure de recours

Même si le Ministère public a décidé fin juillet de clore le cas, les recherches se sont tout de même poursuivies. Le Service sanitaire apicole s'est engagé activement et sans relâche afin de pouvoir éclaircir ce cas d'intoxication. 10 apiculteurs ont décidé quant à eux de prendre un avocat et ont déposé le 8 août une procédure de recours auprès de la Cour suprême du canton de Berne. Même si les chances d'un éclaircissement du cas étaient faibles, aucun effort n'a été épargné. Le 30 octobre, la Cour suprême a annoncé sa décision d'accepter la procédure de recours et de prendre le cas en main.

Motion déposée

Le député au Grand conseil Michel Seiler a déposé une motion suite au cas d'intoxication d'abeilles de Zäziwil lors de la session de novembre. Le Conseil d'état est chargé d'élaborer un concept pour le déroulement des investigations lors de futurs cas d'intoxication d'abeilles. D'une part, des mesures de préventions vont être prises et la collaboration entre les différents services cantonaux, notamment phytosanitaire, la police et les spécialistes en apiculture (SSA, CRA) sera aussi clairement définie.